



REGLEMENT MINI TENNIS 2024/2025

Le Mini Tennis est proposé aux enfants nés en 2018 / 2019 / 2020

La durée du cours est de 1h par semaine, le mercredi matin de 9 h à 12 h ou le mercredi après-midi de 14 h à 17 h. Le samedi matin entre 9 h et 12 h en extérieur ou en intérieur s'il pleut.

1^{ère} session (Automne)	Première semaine : du 02/09/2024 au 07/09/2024 Dernière semaine : du 25/11/2024 au 30/11/2024
2^{ème} session (Printemps)	Première semaine : du 10/03/2025 au 15/03/2025 Dernière semaine : du 16/06/2025 au 21/06/2025

RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires.

PARTICIPATION

Le Mini Tennis est ouvert aux jeunes de 2018/2019/2020 ayant réglé leur participation pour l'année en cours. Un remboursement pourra être envisagé uniquement sur justificatif pour raisons médicales de longue durée. Tout remboursement pour des raisons indépendantes de notre volonté ne sera pas possible.

Nous vous rappelons que l'année est due dans sa totalité. Le paiement de 165 € s'effectue principalement par virement.

CALENDRIER

La période de formation est de 25 semaines est étalée sur 2 sessions (automne et printemps). Une trêve hivernale a lieu de fin novembre à début mars.

TENUE VESTIMENTAIRE

Comme pour l'ensemble des adhérents du TC Salève une tenue correcte est exigée, composée de chaussures de sport. Prévoir également une boisson quelque soit le temps et une casquette ou un vêtement chaud suivant la saison.

Des raquettes sont à disposition des enfants pour les premiers cours. Pour la suite, les élèves devront avoir leur matériel, il est possible d'en acheter une auprès de notre partenaire Tennis Pro à Ville-la-Grand.

LICENCE ET ATTESTATION MEDICALE

Les enfants du Mini Tennis sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis et bénéficient à ce titre de l'assurance liée à la licence. Un questionnaire personnel est à remplir et une attestation des parents (remplaçant le certificat médical) est à remettre au club en début de saison.

RESPONSABILITE

Avant de déposer leurs enfants au club les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous la responsabilité des parents sauf pendant les cours.

Pour le bon déroulement des cours, merci de ne pas rester sur le terrain et de respecter les horaires de début et de fin de cours de vos enfants.

DROIT A L'IMAGE

Au cours de la saison, des photographies des élèves pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre sportif sur les supports suivants : site internet/Facebook/Instagram du club.

Les autres dates et informations seront envoyées par mail au long de la saison.